

*Date de dépôt : 30 septembre 2015*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Daniel Sormanni : La Suisse cofinance une ligne de bus française ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 septembre 2015 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En vertu d'une convention, la Confédération va verser 3,5 millions de francs pour un bus opérant à Annemasse.*

*Avec l'ensemble des autorités du Grand-Genève, le Président du Conseil d'Etat genevois a signé la convention pour le cofinancement d'un bus à Annemasse. La Confédération helvétique va verser 3,5 millions de francs sur 22,6 millions que coûte l'infrastructure.*

*Cet étrange dispositif appelle quelques interrogations :*

- 1. Quel est le détail du financement de cette ligne du bus ?***
- 2. Par quelle vertu le Président du Conseil d'Etat a-t-il signé une convention qui prévoit un financement de la Confédération ?***
- 3. L'Etat de Genève participe-t-il également au financement de cette ligne de bus ?***
- 4. Le cas échéant, sur quel budget cette participation est-elle imputée ?***

*Dans l'attente de vos explications, je vous adresse, Monsieur Le Président du Conseil d'Etat, mes salutations distinguées.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Le coût total de la ligne du bus à haut niveau de service (BHNS) est de 21,3 M€. Son financement est assuré par :
  - le Conseil départemental de Haute-Savoie, à hauteur de 7,9 M€ (37,1%);
  - Annemasse Agglo, à hauteur de 7,1 M€ (33,4%);
  - la Confédération suisse prend en charge 15,3% du projet avec un financement de 3,3 M€, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois n° 1;
  - l'Etat français, à hauteur de 2 M€ (9,4%);
  - la Ville d'Annemasse, à hauteur de 0,7 M€ (3,6%);
  - la Région Rhône-Alpes, à hauteur de 0,2 M€ (1,2%).
2. Dans le cadre de la politique des agglomérations, la Confédération demande que chaque agglomération désigne un organisme responsable. Pour le Grand Genève, la Confédération ne reconnaît que le canton de Genève comme tel. Dès lors, c'est ce dernier qui a signé la convention de financement avec la Confédération ainsi qu'une seconde convention avec Annemasse Agglo pour le reversement du cofinancement.
3. L'Etat de Genève ne participe pas au financement de cette ligne de bus.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP